



PRÉFECTURE DE MAYOTTE
PRÉFET DE MAYOTTE

Le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
près le Tribunal Judiciaire de Mamoudzou

Le PREFET de Mayotte

Décision portant nomination du secrétaire permanent et du secrétaire-adjoint du comité opérationnel
département anti-fraude de Mayotte

Vu le décret n° 2020-872 du 15 juillet 2020 relatif à la coordination interministérielle en matière de lutte contre la fraude et à la création d'une mission interministérielle de coordination anti-fraude

Sur proposition de la Directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Mayotte

- DECIDENT -

Article 1^{er} : Madame Brigitte CRUSSON, directrice-adjointe du travail, responsable de l'unité régionale d'appui et de contrôle travail illégal de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, est nommée secrétaire permanente du comité opérationnel départemental anti-fraude de Mayotte.

Article 2 : Madame Isabelle DARMANCIER, inspectrice du travail au sein de l'unité régionale d'appui et de contrôle travail illégal de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, est nommée secrétaire adjointe du comité opérationnel départemental anti-fraude de Mayotte.

Article 3 : La présente décision abroge et remplace la décision du 26 janvier 2016 nommant Monsieur David TOUZEL secrétaire permanent du comité opérationnel départemental anti-fraude de Mayotte.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de Mayotte et notifiée aux membres du comité opérationnel départemental anti-fraude.

Mamoudzou, le 05 novembre 2020

Le Procureur de la République



Le Préfet

